

Thème 1 : Le rapport des sociétés à leur passé

Séquence 1 – L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale

Introduction :

Accroche : Les événements qui se sont déroulés en France durant la seconde guerre mondiale, entre 1940 et 1945, ont donné naissance à différentes mémoires concernant le conflit. Depuis la fin du conflit et avec le travail des historiens, ces mémoires ont évolué et sont toujours aussi vivaces aujourd'hui.

Définitions des termes du sujet : La notion **de mémoire** désigne la faculté pour un individu de conserver et de se remémorer des connaissances. Plus largement, elle correspond aussi à la relation affective avec des événements passés d'un groupe ou d'une société et dont elle assure la cohésion. La mémoire est donc souvent partielle, mythifiée et sélective voire amnésique sur certains faits. Elle diffère de la notion **d'histoire** qui est une science humaine qui vise à reconstituer et à expliquer le passé avec objectivité qui vise à la connaissance du passé. Ces deux notions n'ont pas les mêmes fonctions.

Problématique : *Par conséquent on peut se demander, comment peut-on expliquer que l'immédiat après-guerre n'ait pas permis l'émergence de toutes les mémoires ?*

Plan : Tout d'abord, nous nous intéresserons à la création d'une mémoire consensuelle. Ensuite, nous nous attarderons sur la mémoire de la déportation et du génocide. Enfin, nous évoquerons la multiplication des mémoires.

1^{ère} partie : L'élaboration d'une mémoire résistancialiste. (1945-1970)

Comment s'est opérée la mise en place d'une mémoire officielle occultant la vérité historique ?

A- le mythe résistancialiste et les acteurs (1945-1947) ?

Le 25 août 1944 devant l'hôtel de ville de Paris, de Gaulle fait l'éloge des résistants qui ont libéré la capitale, sous-entendant que tous les Parisiens et tous les Français y ont contribué, ce qui est exagéré. Il célèbre une France unanimement résistante pour reconstituer l'unité nationale : le « résistancialisme ».

Parallèlement à la mémoire gaulliste, une mémoire communiste s'impose. En effet les communistes récupèrent cette histoire de la résistance et développent l'image du parti martyr, celui des « 75 000 fusillés ». En effet au risque de fausser la vérité l'affiche a pour but d'effacer l'attitude ambiguë du PCF de 1939 à 1941 qui s'était engagé tardivement, à cause du pacte de non-agression entre Hitler et Staline.

Ce concept de « résistancialisme » a été défini par l'historien **Henry Rousso** dans son ouvrage « **Le syndrome de Vichy** » de 1987. L'auteur développe l'idée que les acteurs de la résistance en particulier les gaullistes et les communistes ont volontairement construit une « mémoire collective » visant à présenter la France comme « une nation unanimement résistante » en minimisant le rôle du gouvernement de Vichy. Pour Henry Rousso, le traumatisme de la défaite de 1940 et les années noires de la collaboration du régime de **Vichy doivent être occultés** au profit d'une **vision unitaire de la société française** qui se présente en 1945 comme **la patrie de la Résistance**. Le résistancialisme est donc lié à la reconstruction politique et administrative de l'état afin de proposer une vision positive de la nation française.

Ce mythe, qui constitue la mémoire gaulliste de la résistance, domine jusqu'aux années 1960 et se manifeste par :

- **les manuels scolaires.** Jusqu'aux années 1970, l'enseignement de la 2^e GM mondiale est centré sur une **histoire militaire et nationale**. La Résistance occupe une grande place et inversement la défaite de 1940 est très peu analysée. Le régime de Vichy n'est pas étudié. Les manuels scolaires reflètent donc les choix de la nation d'occultier certains éléments de la guerre.

- **des films** : *La bataille du rail* (1946) raconte les sabotages de trains nazis par les cheminots français ou *La grande vadrouille* (1966) raconte comment deux Parisiens doivent aider trois aviateurs anglais à gagner la « zone libre » ;
- **la construction de mémoriaux** : celui du Mont Valérien, inauguré en 1960, commémore le principal lieu d'exécution nazi en région parisienne ;
- **des cérémonies** : le transfert des cendres de Jean Moulin (ancien préfet, représentant du général de Gaulle en France, qui a réussi à unifier les réseaux de résistance et qui est arrêté en 1943) au Panthéon en décembre 1964.

La collaboration et le soutien populaire dont bénéficia Pétain durant plusieurs années et l'attentisme sont minorés voire effacés. Ainsi donc, durant les 25 années qui suivent la Libération, l'Etat promeut la mémoire de la Résistance et l'opinion publique adhère massivement à cette vision positive.

B- volonté d'oublier un passé tragique et honteux

La volonté de l'Etat de mettre fin très rapidement au gouvernement de Vichy et à la collaboration passe par :

- **l'épuration politique** c'est-à-dire la condamnation « des traîtres, des mauvais français » qui ont accepté la défaite et aidé l'ennemi. L'épuration prend **une forme légale et une forme sauvage**. Près de 350 000 personnes font l'objet d'une procédure d'enquête, 124 000 personnes furent jugés, 69 000 furent condamnés. **Les exécutions « sauvages »** (sans jugement légal) concernent environ 8 000 citoyens.

- **Elle passe aussi par les lois d'amnisties** : entre 1946 et 1953, trois lois d'amnistie vont permettre de réintégrer dans la nation des condamnés pour faits de collaboration. La plupart des acteurs de l'État français (nom officiel du régime de Vichy) sont jugés et condamnés à mort : Pétain et Laval (mais de Gaulle transforme la condamnation à mort de Pétain en prison à vie alors que Laval est exécuté).

Pour de Gaulle et les résistants, cette mémoire doit être étouffée car elle constitue une honte pour la France. D'ailleurs, l'ordonnance du 9 août 1944 rétablit la République et précise que le régime de Vichy est « nul et non avenu », comme s'il n'avait jamais existé.

Passé les premiers procès expéditifs et les abus de la libération (femmes tondues) la théorie du *glaive* (De Gaulle, attaque l'Allemagne) et du *bouclier* (Pétain protège de l'Allemagne en collaborant) va dominer. Cette thèse est notamment soutenue par **Aron dans son "histoire de Vichy"** en 1954. La droite diffuse largement la thèse du « glaive et du bouclier », faisant de de Gaulle, le glaive et de Pétain, le bouclier. Mais cette théorie est invalidée dans les années 1970 lorsque les historiens accèdent aux archives du régime de Vichy.

-Enfin la volonté d'oublier un passé honteux passe par une certaine forme d'amnésie concernant **la Shoah en France mais aussi dans le reste de l'Europe**. En effet Simone Veil donne quelques raisons pour expliquer ce long silence. D'après elle, si dès 1945, de nombreux témoignages de l'extermination sont rendus publics, les survivants de la déportation ou les proches des victimes préfèrent **« l'oubli »**. Les rescapés juifs et tziganes sont dans l'incapacité de témoigner et ils veulent se réintégrer dans la société : ils ne parlent pas de leur expérience les Français ne souhaitent pas les entendre. Pour désigner ceci, l'historienne **Annette Wieviorka** parle de « **grand silence** » à propos des survivants de la *Shoah*.

De 1944 à la fin des années 1960, les mémoires gaullistes et communistes étouffent toutes les autres mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Le travail des historiens sur cette période est quasiment impossible car les témoignages se limitent à ceux des résistants et parce que les archives ne sont pas accessibles.

C- La fin des mythes

La fin des mythes avec l'historien américain, Robert Paxton qui va travailler sur le régime de Vichy en s'appuyant sur les archives allemandes. Son livre « **La France de Vichy** » met en évidence plusieurs éléments qui contredisent l'histoire officielle et montre que le Maréchal Pétain a librement collaboré devant souvent les exigences des Allemands. R. Paxton montre aussi la contribution de l'administration française dans la politique raciale (antisémite et anti-tzigane) conduisant à l'extermination de 76 000 juifs de France et met en évidence l'importance du soutien populaire dont bénéficiait Pétain au moins jusqu'en 1942. Cet ouvrage prend donc le contre-pied de celui de Raymond Aron « **théorie du bouclier et de l'épée** ».

Les travaux de Paxton ouvrent la voie à de nombreux travaux d'historiens français ou internationaux et conduisent à une révision des mémoires de la Seconde Guerre Mondiale. Leur travail est facilité à partir des années 1960-1970 car ils accèdent, comme Paxton, aux archives nazies conservées en Allemagne (ce qui leur permet de les confronter aux quelques archives françaises disponibles sur le sujet).

La fin des mythes aussi, avec le film de Marcel Ophüls « **Le Chagrin et la pitié** » en 1969 (cinéaste français d'origine allemande). Le film dure 4 heures. Marcel Ophüls. Il est basé sur **trente-six entretiens avec des acteurs de la période de l'Occupation**, habitants de la ville de Clermont-Ferrand. Le tournage a eu lieu durant la campagne référendaire d'avril 1969, qui signe le crépuscule de dix années de présidence de Charles de Gaulle. **La mise en scène insiste davantage sur la passivité des Français durant l'Occupation et sur la collaboration que sur les actions de résistance**, parfois tournées en ridicule. **Le film rompt avec les discours portés** par les gaullistes et les communistes qui présentent une population française unanimement résistante.

Ce film montre que de nombreux Français ont fait preuve d'un certain « **accommodement** » (expression de l'historien **Philippe Burrin** désignant une acceptation passive de la politique du régime de Vichy) ou se sont même lancés dans la collaboration.

Selon l'expression d'**Henri Rousso**, le film provoque un effet « miroir brisé ». L'image d'une France unanimement résistante est mise à mal par le film. Sans faire l'objet d'une censure officielle, l'ORTF (Office de radiodiffusion-télévision française) refuse d'acheter et de diffuser le film qui sort en salle en 1971 (deux ans après sa réalisation) et obtient un grand succès en Allemagne puis en France.

Des années 1960 aux années 1980, un réveil des mémoires se produit : la mémoire gaulliste est peu à peu contestée, permettant l'émergence d'autres mémoires – notamment juives. L'accès aux archives est facilité, permettant aux historiens de donner une nouvelle lecture des événements.

2^{ème} partie : La reconnaissance de la mémoire juive.

Comment s'est réveillée la mémoire juive longtemps occultée par le mythe de la France résistante ?

A- Le réveil de la mémoire juive

<https://education.francetv.fr/matiere/epoque-contemporaine/troisieme/video/eichmann-joue-un-role-a-son-proces-jusqu-au-dernier>

<https://www.youtube.com/watch?v=tSWdq9uNZqQ>

<https://www.youtube.com/watch?v=z5VFJkQwp-k>

Le procès Eichmann (responsable nazi de la mise en place de la « Solution finale à la question juive ») joua un rôle décisif dans la prise de conscience du génocide. Il créa une demande sociale de témoignages et installa la Shoah dans l'espace public. D'abord en Israël, aux États-Unis, en République fédérale d'Allemagne, en France plus tardivement. Ce procès s'ouvre en Israël en 1961 a permis de libérer la parole des rescapés juifs et des descendants de victimes juives. En effet il permet aux survivants de témoigner des mécanismes de la Shoah.

L'intérêt international porté au procès et au **livre d'Hannah Arendt « d'Eichmann à Jérusalem, Rapport de la banalité du mal »** a remis en lumière la spécificité de l'extermination raciale. Il est condamné à mort et exécuté en 1962.

Entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, les premiers documentaires sur la spécificité du génocide des juifs sont réalisés :

- *Holocauste* (réalisé par Marvin Chomsky en 1978) est diffusé à la télévision en France en 1979 ou
- *Shoah* (réalisé par Claude Lanzmann entre 1976 et 1981) sort au cinéma en 1985. Dans la même logique, les premiers travaux d'historiens sur la spécificité du génocide juif sont publiés dans ces années-là.

B- Les Français faces à leur passé (1987-2001)

Dans les années 1980 et 1990 les procès des criminels nazis ou des collaborateurs obligent les français à faire face à leur passé. En effet à travers ces procès les français découvrent comment de hauts fonctionnaires ont participé au génocide.

En 1987, le procès de **Klaus Barbie (extradé de Bolivie en 1983)**, chef de la gestapo de Lyon fut filmé et diffusé à la télévision. Il est jugé pour crime contre l'humanité. Il est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

En 1994, le procès de **Paul Touvier (poursuivi à partir de 1991)**, ancien chef de la milice lyonnaise est jugé pour complicité de crime contre l'humanité. Il est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité et meurt en prison en 1996.

En 1997-1998, le procès de **Maurice Papon (poursuivi dès 1983)**, ancien secrétaire général de la Préfecture de la Gironde qui fit procéder à la déportation de 1700 juifs vers les camps de la mort. Ce procès est apparu comme **le procès de Vichy c'est-à-dire de l'Etat et de son administration**. En effet, Papon n'était qu'un subordonné et ne pouvait pas être tenu et reconnu comme directement responsable de la mort des déportés (Chef d'inculpation : « complicité de crime contre l'humanité »). Ce dernier a pu être inculpé pour crime contre l'humanité 40 ans après les faits, grâce à la loi de 1964 qui les rend imprescriptible

C- Le temps de l'officialisation de la mémoire juive

Le 16 juillet 1995, alors qu'il commémore le 53ème anniversaire de la « rafle du Vélodrome d'Hiver » (arrestation puis de déportation de 13 000 juifs de la région parisienne), le nouveau Président de la République, Jacques Chirac, prononce un discours qui marque une rupture dans les mémoires officielles de la Seconde Guerre mondiale : il reconnaît la responsabilité de l'État dans la déportation des juifs de France.

Dans son discours, Jacques Chirac dit : « *Oui, la folie criminelle de l'occupant a été seconde par des Français, par l'État français* ». La « folie criminelle » **fait référence à la rafle du Vélodrome d'Hiver c'est-à-dire l'arrestation et la déportation de 13 152 personnes parmi eux** ; « *l'occupant* » désigne les troupes nazies ; l'expression « les Français » **fait référence aux fonctionnaires de Vichy et aux collaborateurs** ; « *l'État français* » **est le nom officiel du régime de Vichy**.

Chirac sous-entend donc que l'arrestation et la déportation des 13 000 juifs de la région parisienne les 16 et 17 juillet 1942 ont été demandées par les autorités nazies mais qu'elles ont été menées par les forces de l'ordre françaises sans aucune pression de la part des nazis.

Ce discours marque une rupture car un chef de l'État français reconnaît pour la première fois la responsabilité de l'État dans l'arrestation et la déportation des juifs de France. Cette politique tranche avec celles des précédents présidents de la République : De Gaulle considérait que Vichy était « nul et non avenue » ; Mitterrand refusait de reconnaître la responsabilité de l'État dans ces faits considérant que « Vichy, ce n'était pas la République ». Il crée le Mémorial de la Shoah qui honore les déportés mais aussi les « Justes » qui ont

sauvé des Juifs. Le contentieux étant apuré (soldier son passif), l'accent est maintenant mis sur le devoir de mémoire. En 1999, les familles de déportés sont indemnisées. Durant son mandat, trois lois mémorielles sont votées. Plusieurs mémoriaux sont construits et en 2005, le Mémorial de la Shoah est inauguré par Jacques Chirac.

3^{ème} partie : L'historien face aux mémoires (1980 à nos jours)

Quel est le travail des historiens depuis 1980 face à l'émergence des mémoires ?

A- Les historiens et les lois mémorielles.

L'Etat considère qu'une vision commune du passé aide à consolider la société. L'utilisation **politique de la mémoire** a été ravivée par une série de lois et de décisions politiques prises depuis 1990. Ces politiques de la mémoire marquent l'omniprésence de la mémoire de la 2^{ème} GM sur le territoire français. En effet de très nombreuses villes ont érigé des monuments commémoratifs, toutes possèdent des plaques et des noms de rue qui valorisent la mémoire des victimes et des héros de la guerre. La vie politique et le territoire national sont donc marqués par le souvenir de la guerre.

D'autre part l'école peut devenir le relais de ces différentes politiques mémorielles. Ainsi durant sa Présidence, Nicolas Sarkozy réinvestit la notion de mémoire résistance par deux gestes :

- La lecture de la lettre de Guy Môquet (BO du 2 août 2007), les syndicats enseignants et l'Association des professeurs d'Histoire- Géographie s'opposent à cette lecture, en invoquant la liberté pédagogique et en discutant le fait que Guy Moquet ait été véritablement un résistant.
- Cérémonie annuelle au mémorial résistant du plateau des Glières

Enfin le travail des historiens se complique du fait de l'inflation des mémoires (que l'on appelle hypermnésie) :

- Loi du 14 avril 1954 : reconnaissance officielle des victimes et héros de la déportation
- Loi du 3 février 1993 : reconnaissance officielle des victimes des persécutions racistes et antisémites
- Loi du 10 juillet : reconnaissance et hommage aux justes de France...

Les historiens essaient de faire un « **travail de mémoire** » (analyse des mémoires pour reconstituer l'histoire ou pour écrire l'histoire des mémoires) mais se refusent à tomber dans le « **devoir de mémoire** » (devoir moral, porté par des rescapés ou des descendants de victimes, de se souvenir d'un événement traumatisant afin de rendre hommage aux victimes).

B- Le négationnisme et sa condamnation.

Dès la fin des années 1970, les premières théories négationnistes (théories selon lesquelles le génocide des juifs n'a pas existé) sont diffusées. En 1978, Louis Darquier de Pellepoix (Commissaire général aux questions juives sous Vichy) affirme, dans les colonnes de *L'Express*, qu'à Auschwitz, « on a gazé les poux ». La même année, Robert Faurisson, professeur de littérature française à l'université Lyon II, fait publier dans *Le Monde* une tribune intitulée « Le problème des chambres à gaz ou la rumeur d'Auschwitz », dans laquelle il nie l'existence des chambres à gaz (il explique qu'elles n'ont pas existé puisqu'on n'en a pas retrouvé de traces ; elles ont été dynamitées par les SS à l'approche de l'Armée rouge en janvier 1945). Ceci lui permet de nier le génocide juif. Il renouvèle ses propos en 1980 sur Europe 1.

Ces positions font scandale et débouchent sur deux procès : il est jugé en 1981 pour « incitation à la haine raciale » puis en 1991 pour « négation de crime contre l'humanité » (la loi Gaysot, votée en 1990, interdit de nier l'existence d'un crime contre l'humanité).

Cette loi est perçue par ses opposants comme une entrave à la liberté d'expression et la volonté de mettre en place une Histoire officielle. Inversement, ses défenseurs souhaitent restreindre la possibilité des négationnistes et des révisionnistes de s'exprimer. Il existe donc une utilisation politique de la 2de GM et en particulier de la Shoah.

C- Le travail de l'historien

L'étude des années 1940 est une tâche difficile car les faits sont récents et les témoins nombreux. Les historiens s'interrogent sur cette résurgence des mémoires et son incidence sur leur travail. En effet, l'historien, dont le travail tend à l'objectivité, ne doit pas être soumis aux différents groupes qui veulent ne retenir voire modifier que certains aspects de l'histoire.

Il ne doit pas céder aux revendications de ces groupes dont les objectifs ne sont pas seulement la recherche de la vérité mais aussi la satisfaction de revendications présentes.

Face à la multiplication des lois mémorielles :

- La loi Gayssot de 1990 qui réprime tout acte raciste, antisémite ou xénophobe,
- La loi du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien 1915,
- La loi Taubira du 21 mai 2001 reconnaît la traite et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité,
- La loi du 23 février 2005 sur les rapatriés dont l'article 4 dispose que « *les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la colonisation en Afrique du nord et en outre-mer* ».

Ces lois ont conduit à une forte opposition de la part des Historiens sur la volonté de l'Etat d'imposer une Histoire officielle. En 2005, des historiens, dont Benjamin Stora, lancent une pétition Liberté pour l'histoire pour dénoncer les lois mémorielles. Ce texte, signé par plus de 600 chercheurs critique ces lois qui « *ont restreint la liberté de l'historien* » et indique que ce n'est pas « *le Parlement ou l'autorité qui doit définir la vérité historique mais bien aux historiens de tenter de l'approcher* ». Les historiens craignent que ces lois ne nuisent à leur liberté de recherche. Ils affirment que l'histoire n'est ni une religion, ni une morale, qu'elle n'est pas l'esclave de l'actualité, qu'elle tient compte de la mémoire mais qu'elle ne s'y réduit pas.

Les mémoires sont plurielles, fragmentées, le plus souvent passionnelles et partisans. L'histoire, elle, est critique et laïque : elle est le bien de tous. C'est précisément pour préserver la liberté d'expression et garantir le droit pour tous d'accéder à la connaissance des acquis historiques résultant d'un travail scientifique libéré du poids des circonstances, que les signataires s'élèvent contre la proclamation de vérités officielles, indignes d'un régime démocratique selon eux.

Conclusion :

Les mémoires de la Seconde Guerre Mondiale ont connu une évolution au cours du temps. La mémoire de la résistance et de la collaboration va ainsi évoluer de la défense de l'unité nationale jusqu'à l'acceptation de la diversité des parcours. Concernant le génocide, l'évolution de la mémoire est là aussi importante, allant de l'occultation derrière la déportation politique jusqu'à la reconnaissance de la spécificité du génocide juif dans la déportation, ouvrant ainsi la voie au développement d'autres mémoires particulières (tsiganes, les déportés du STO, les malgré nous ou encore les justes) mais qui n'en sont qu'à leur début (pas de journée de commémoration ou d'hommage officiel pour la déportation des tsiganes). La question des mémoires de la Seconde Guerre mondiale reste encore sensible malgré le temps qui passe. Qu'en est-il des mémoires d'un conflit encore plus récent, la guerre d'Algérie ?

